Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_013-DE

Conseil municipal du jeudi 12 février 2026

CM2026-013 Convention de partenariat – Dispositif « On s'lance » - 2026 - 2027

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Catherine DENIEL ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nelly GALAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 3 février 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260226-CM2026_013-DE

CM2026-013 Convention de partenariat – Dispositif « On s'lance » - 2026 - 2027

Madame Bénédicte ROLLET a donné lecture de la délibération :

La convention encadre la mise en œuvre du dispositif « On s'lance », porté par la CAF du Finistère, destiné aux jeunes de 12 à 21 ans des communes de Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané, pour la période 2026-2027.

Le dispositif vise à soutenir, accompagner et valoriser les projets des jeunes, qu'ils soient collectifs ou individuels, à travers deux volets :

- On s'lance Ensemble : soutien méthodologique et financier pour des projets collectifs, avec une aide pouvant atteindre 80 % du coût du projet, plafonnée à 1 200 € ;

- On s'lance Solo : aide au premier départ en vacances en autonomie pour les jeunes de 16 à 21 ans, en France ou en Europe, plafonnée à 250 € par jeunes.

La CAF délègue la gestion du dispositif à un acteur de proximité. Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Brest est désigné pour assurer la gestion administrative et financière des subventions, en raison de sa capacité à reverser rapidement les aides. Les communes, quant à elles, accompagnent les jeunes de leur territoire dans la construction de leurs projets et assurent la communication locale du dispositif.

Pour les années 2026-2027, une enveloppe globale de 14 500 € est allouée par la CAF, répartie à 60 % pour les projets collectifs et 40 % pour les projets individuels. Les frais de gestion du BIJ sont évalués à 1000 € par an, financés par les communes concernées, chacune contribuant à hauteur de 143 € par an.

La convention est conclue pour une durée de deux ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport et associations » » du 5 février 2026** : favorable ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **A approuvé** l'adhésion au dispositif « On s'lance » et la convention de partenariat ci-annexée,

- **A autorisé** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

La secrétaire de séance,
Nelly GALAIS